



Club Cyclotouriste Montagny



Règlement Randonnée Cyclo du 23 mars 2024 - Montagny 69

(Selon règlement type FFCT)

Départs échelonnés

Samedi 23 Mars 2024 : Ecole des Landes (50 route du Bâtard, 69 700 MONTAGNY)

de 8h00 à 10h pour le 115 kms route ,

de 8h00 à 10h30 pour les parcours route (85 / 60kms) et pour le parcours 60 kms gravel,

de 8h00 à 11h 00 pour le 40kms gravel,

Fermeture des circuits à 16h30

Il sera remis à chaque participant une feuille de route et un bracelet, à faire viser à chaque contrôle.

La participation financière sera de 10 euros pour les non licenciés, 8 euros pour les licenciés et 3 euros pour les enfants et adolescents de moins de 18 ans. Les adolescents de moins de 18 ans devront être munis d'une autorisation parentale.

Chaque participant est considéré en excursion personnelle et devra se conformer aux règles du code de la route. Le C.C.M et les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents de toute nature pouvant survenir au cours de l'épreuve.

Chaque participant est tenu d'être **couvert par une assurance « responsabilité civile » et en aucun cas ne pourra se retourner contre le CCM, club organisateur des randonnées**. Le port du **casque est obligatoire**.

Pour toute infraction au règlement la feuille de route sera retirée et les participants ne seront plus considérés comme faisant partie de la randonnée.

Le parcours sera fléché par des balises avec une flèche « **CCM** », il pourra être complété, dans par un fléchage au sol. Les croisements et les passages dangereux seront signalés.

Un contrôle ravitaillement sur les circuits route 60kms et gravel 60 / 40kms, deux sur les circuits de 85km et 115km. A l'arrivée une assiette garnie et une boisson seront servis à chaque participant.

Des coupes seront remises au club le plus représenté et par catégorie d'âge.

Renseignements au 06 99 68 20 65

Site Internet : <https://ccmontagny.fr/rallye-cyclo/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ClubCyclotouristeMontagny>